

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 4 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 4 mars 2024 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) : Hervey Tremblay

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 034.03.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 février au 4 mars 2024
 - 4.1.2 Adoption d'une politique concernant l'étiquette et le protocole à l'accueil
 - 4.1.3 Demande de disponibilité d'un local sécuritaire et accessible lors d'une intervention — Section locale de la Croix-Rouge de la MRC Lac Saint-Jean Est
 - 4.1.4 Ordonnance de vente à l'enchère publique d'un immeuble dont les taxes municipales n'ont pas été payées et dépôt par la directrice des finances de l'immeuble pour lequel le propriétaire est en défaut de paiement des taxes dues au 4 mars 2024
 - 4.1.5 Publication du nombre de postes requérant une autre langue que le français
 - 4.1.6 Embauche d'un journalier opérateur — Poste régulier à temps plein
 - 4,2 Gestion du territoire**
 - 4.2.1 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Pamela Côté et M. Sébastien Gagné — 129, rue Mathieu

- 4.2.2 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Isabelle Tremblay et M. Jean-Claude Lavoie — 90, rue Mathieu
- 4.2.3 Octroi d'un contrat SPO électrique — Installation d'une boîte électrique à la caserne 25 — Branchement d'une génératrice en cas de panne
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à SPO électrique — Conversion de l'éclairage au DEL du centre communautaire — Appropriation au surplus accumulé
- 4.2.5 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec — Ferme du Clan Gagnon
- 4.2.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 326-2024 relatif à la conformité des installations septiques résidentielles sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Akifer — Plan de mise en œuvre dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à Harvey Construction inc. — Installation d'un contre-plaqué au centre communautaire – Appropriation à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et au surplus accumulé
- 4.2.9 Demande d'autorisation de passage — L'Ultramarathon Saguenay–Lac-Saint-Jean au profit de Leucan

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Acquisition d'un tableau indicateur et de panneaux publicitaires pour le terrain de balle — Appropriation au surplus accumulé
- 4.3.2 Adoption du concept de réaménagement du site du centre récréotouristique, le Rigolet présenté et déposé par Réflexion Paysage inc.
- 4.3.3 Modification des résolutions numéros 233.11.2023 et 005.01.2024 concernant des contrats accordés à C2P inc.

4,4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Motion de félicitations en faveur de l'équipe de hockey Royal M13BB de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- 6.2 Motion de félicitations en faveur du comité organisateur du carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix — édition 2024

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

- 3. **035.03.2024 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4,1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **036.03.2024 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 FÉVRIER AU 4 MARS 2024**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 février au 4 mars 2024, laquelle totalise la somme de 385 153,82 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **037.03.2024 ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT L'ÉTIQUETTE ET LE PROTOCOLE À L'ACCUEIL**

Considérant l'importance d'offrir un service de qualité et professionnel à la clientèle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ;

Considérant l'importance d'optimiser les communications entre collègues et de faciliter les interventions.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter une politique concernant l'étiquette et le protocole à l'accueil physique et téléphonique. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **038.03.2024 DEMANDE DE DISPONIBILITÉ D'UN LOCAL SÉCURITAIRE ET ACCESSIBLE LORS D'UNE INTERVENTION — SECTION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST**

Considérant la demande reçue de la section locale de la Croix-Rouge de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à l'effet de rendre disponible en tout temps un local leur permettant de rencontrer des personnes ayant vécu un sinistre ;

Considérant qu'en acceptant de fournir un local gratuitement, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix permettra à la Croix-Rouge de réduire ses coûts d'opération et de pouvoir disposer d'un endroit d'urgence sécuritaire et accessible lors d'une intervention.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De rendre accessible en tout temps, et ce, gratuitement à la section locale de la Croix-Rouge de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est des endroits d'urgence sécuritaires lors d'une intervention, dont un local à la mairie de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix et un local au centre communautaire du secteur Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **039.03.2024** **ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE D'UN IMMEUBLE DONT LES TAXES MUNICIPALES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES ET DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE DES FINANCES DE L'IMMEUBLE POUR LEQUEL LE PROPRIÉTAIRE EST EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES DUES AU 4 MARS 2024**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'état indiquant l'immeuble sur lequel les taxes municipales imposées n'ont pas été payées au 4 mars 2024, dressé et exposé par le greffier.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt par le greffier de la liste de l'immeuble pour lequel un propriétaire est en défaut de payer les taxes dues au 4 mars 2024 ;

Que le Conseil municipal ordonne à M. Mario Bouchard, greffier, conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder lui-même ou par l'entremise de la firme Tremblay Raiffaud, huissiers de justice, à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales apparaissant à la liste jointe à la présente résolution, à l'enchère publique, le 11 juin 2024, à 14 h à salle des délibérations de la mairie située au 87, rue Saint-André ;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Marie-Hélène Boily, à enchérir en vue d'acquérir l'un ou l'autre des immeubles pour et au nom de la Ville ; ladite enchère ne pouvant pas dépasser le montant des taxes, en capitale, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (art. 536 L. c.v.).

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **040.03.2024** **PUBLICATION DU NOMBRE DE POSTES REQUÉRANT UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

Considérant les obligations mentionnées à l'article 20.1 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* ;

Considérant que dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, chaque organisme municipal publie le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ;

Considérant que ce nombre inclut ceux dont une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est soit :

- Nécessaire afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ;
- Nécessaire pour y rester ;
- Souhaitable.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **044.03.2024** **OCTROI D'UN CONTRAT SPO ÉLECTRIQUE —
INSTALLATION D'UNE BOITE ÉLECTRIQUE À LA
CASERNE 25 — BRANCHEMENT D'UNE GÉNÉRATRICE
EN CAS DE PANNE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder un contrat à SPO électrique pour l'achat de fourniture et l'installation d'un panneau de génératrice 100 ampères à la caserne. Les travaux consistent à l'installation d'un panneau de génératrice et d'un disjoncteur 60 ampères dans le panneau principal et le câble entre la génératrice et la boîte, le tout pour la somme de 5 435 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 15 février 2024.

M. Évans Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

Adoptée à la majorité

4.2.4 **045.03.2024** **OCTROI D'UN CONTRAT À SPO ÉLECTRIQUE —
CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE — APPROPRIATION AU SURPLUS
ACCUMULÉ**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à SPO électrique un contrat pour la conversion de l'éclairage au DEL du centre communautaire pour la somme de 26 897,58 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 janvier 2024.

Cette somme sera appropriée au surplus accumulé.

M. Évans Potvin ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêts.

Adoptée à la majorité

4.2.5 **046.03.2024** **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC —
FERME DU CLAN GAGNON**

Considérant que Ferme du Clan Gagnon désire poursuivre et terminer l'exploitation de sa gravière-sablière sur les lots 5 269 114, 5 269 115, 5 269 116 et 5 269 117 ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que la demande n'a pas d'impact sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots concernés ni sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants ;

Considérant que la demande n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, et n'a aucun impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture ;

Considérant que la demande prévoit une remise en culture des lots concernés à la suite de l'exploitation de la gravière-sablière, ce qui est positif pour la pratique de l'agriculture dans ce secteur ;

Considérant que l'achèvement de l'exploitation de cette gravière-sablière existante et sa remise en état à des fins agricoles ne peut se réaliser à tout autre endroit hors de la zone agricole.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'appuyer la demande de Ferme du Clan Gagnon visant à obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière-sablière sur les lots 5 269 114, 5 269 115, 5 269 116 et 5 269 117 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 326-2024 RELATIF À LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES RÉSIDENIELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 326-2024 relatif à la conformité des installations septiques résidentielles sur le territoire de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2.7 **047.03.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À AKIFER — PLAN DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder un contrat à Akifer pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) pour la somme de 21 350 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 31 janvier 2024.

Ce plan consiste à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la ville, et ce, sur la base des menaces qui ont été identifiées dans l'analyse de vulnérabilité.

Ce contrat est conditionnel à l'acceptation d'une demande d'aide financière au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **048.03.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À HARVEY CONSTRUCTION INC. — INSTALLATION D'UN CONTREPLAQUÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – APPROPRIATION À LA SUBVENTION REÇUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) ET AU SURPLUS ACCUMULÉ**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder un contrat à Harvey Construction inc. pour l'installation d'un contreplaqué sur deux étages, dans les corridors et les cages d'escaliers au centre communautaire pour la somme de 11 752 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 19 février 2024.

Cette somme sera appropriée à la subvention reçue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **049.03.2024 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE — L'ULTRAMARATHON SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN AU PROFIT DE LEUCAN**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser l'organisation suivante à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix aux dates mentionnées :

Organisation	Date	Activité
Ultramarathon Saguenay Lac-Saint-Jean au profit de Leucan	30 et 31 mai 2024	Course à relais

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **050.03.2024 ACQUISITION D'UN TABLEAU INDICATEUR ET DE PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LE TERRAIN DE BALLE — APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De procéder à l'acquisition d'un tableau indicateur (4 pieds x 10 pieds) et de deux panneaux publicitaires avec lettrages pour le terrain de balle auprès de l'entreprise Pointage Pro pour la somme de 9 748,38 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 18 janvier 2024.

D'approprier cette somme au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **051.03.2024 ADOPTION DU CONCEPT DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ PAR RÉFLEXION PAYSAGE INC.**

Considérant la volonté du conseil municipal d'améliorer la sécurité des usagers, les espaces de stationnement, les espaces en restauration, les installations sanitaires et l'esthétique du site du centre récréotouristique, le Rigolet ;

Considérant le concept d'aménagement présenté et déposé par Réflexion Paysage inc., lequel identifie les principaux problèmes de sécurité et d'opération ainsi que des solutions qui peuvent aider à résoudre les problèmes énumérés ;

Considérant que le site du centre récréotouristique le Rigolet est un attrait touristique majeur au Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

Considérant la recommandation du comité culture, tourisme, loisir et qualité de vie d'adopter le concept déposé par Réflexion Paysage inc. ;

Considérant l'importance de définir les différentes étapes de réalisation du projet, le cadre financier, les stratégies de financement ainsi que les coûts de réalisation et d'opération.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter le concept d'aménagement du site du centre récréotouristique, le Rigolet déposé par Réflexion Paysage inc. le 22 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **052.03.2024 MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 233.11.2023 ET 005.01.2024 CONCERNANT DES CONTRATS ACCORDÉS À C2P INC.**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De modifier la résolution n° 233.11.2023 dans le cadre de la rénovation de l'espace partagé au centre communautaire de la façon suivante :

Fournisseurs	Travaux	Montant excluant les taxes applicables
Ébénisterie des Érables	Comptoirs et tabourets	7 921 \$
Flordecò Bernier	Recouvrement plancher	9 497,94 \$
C2P inc.	Acquisition des murs de verre	18 935,99 \$
9184—5008 Québec inc. (Système Intérieur Saguenay)	Installation des murs de verre	4 320 \$
Harvey construction	Travaux généraux	15 332 \$

De modifier la résolution n° 005.11.2023 dans le cadre d'acquisition et d'installation de cloisons démontables et amovibles pour l'aménagement de bureaux à la mairie de la façon suivante :

Fournisseurs	Travaux	Montant excluant les taxes applicables
C2P inc.	Acquisition de cloisons démontables et amovibles	12 435,54 \$
9184—5008 Québec inc. (Système Intérieur Saguenay)	Installation de cloisons démontables et amovibles	3 278 \$

Adoptée à l'unanimité

4,4

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

- M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :
-
- Rencontre du comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Représentation à l'activité Espace habitation des aînés
- Représentation aux activités du Carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion de la RISISS
- Rencontres du comité de pilotage Hébertville-Station et St-Bruno
- Réunions à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation à l'activité « Festi-Cœur » à l'Arboretum de la Presqu'île Croft
- Réunion de l'Office d'Habitation Sud du Lac
- Rencontres de citoyen
- Rencontre dans le dossier de la fermeture des guichets automatiques Desjardins à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- Rencontre avec la Sûreté du Québec dans le dossier de réduction de la vitesse
- Rencontre des responsables du 16e Chemin
- Réunion de la CIDAL
- Rencontre à Péribonka — Présentation et partage de l'expérience du regroupement de Métabetchouan et Lac-à-la-Croix aux municipalités de Péribonka et Saint-Augustin ainsi que celle sur l'entente de service entre les municipalités de Saint-Bruno et Hébertville-Station.
- Réunion de la Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean

4.4.1 053.03.2024 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Centre régional des jeunes agriculteurs Lac-Saint-Jean Est	Demande de commandite et achat de billets — Vins et fromages le 20 avril 2024 à la Dame-en-Terre — 70 \$ du billet	200 \$ et achat de 2 billets (Luc Maltais et Patricia Labonté)

AFÉAS de Lac-à-la-Croix	Aide financière pour la réparation d'un métier	158,95 \$ qui équivaut à 50 % de la facture
-------------------------	------------------------------------------------	---------------------------------------------

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6,1 **054.03.2024** **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY ROYAL M13BB DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'équipe de hockey M13BB qui a participé au Tournoi international pee-wee qui a eu lieu au Centre Vidéotron de Québec du 14 au 18 février 2024 et qui s'est rendue en demi-finale. Félicitations aux entraîneurs pour votre implication.

Adoptée à l'unanimité

6,2 **055.03.2024** **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX — ÉDITION 2024**

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur du comité organisateur de Carnaval de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite des activités organisées dans le cadre de l'édition 2024 qui s'est déroulée du 28 février au 3 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7.

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Concernant la publicité sur la Zamboni à l'aréna de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier